

## SEANCE DU 9 FÉVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un et le neuf février, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Boris RAVIGNON, Président de la Communauté d'agglomération Ardenne Métropole.

Le Conseil communautaire désigne **Madame Dominique NICOLAS-VIOT** et **Monsieur Francis BONNE** en tant que secrétaires de séance.

Le Conseil communautaire passe ensuite à l'ordre du jour.

<b>1. CC210209-01 Procès-verbaux des réunions du Conseil communautaire des 29 septembre, 27 octobre et 25 novembre 2020.</b>
--

Monsieur le Président présente le rapport.

Monsieur David CORNET ne prend pas part au vote.

A l'unanimité moins 1 abstention,

- **APPROUVE** les procès-verbaux des réunions du Conseil communautaire des 29 septembre, 27 octobre et 25 novembre 2020.

<b>2. CC210209 Compte-rendu des décisions prises par le Bureau communautaire</b>
--

Monsieur le Président présente le rapport.

Le Conseil,

- **PREND ACTE** du compte-rendu des décisions prises par le Bureau communautaire.

<b>3. CC210209 Compte rendu des décisions prises par le Président sur délégation du Conseil communautaire</b>
---

Monsieur le Président présente le rapport.

Le Conseil,

- **PREND ACTE** du compte rendu des décisions prises par le Président sur délégation du Conseil communautaire

<b>4. CC210209-02 Désignation en commissions thématiques et mise à jour du nombre de membres</b>
--

Monsieur Michel NORMAND, 7ème vice-présente le rapport.

A l'unanimité,

- **APPROUVE** le mode de recours au vote électronique ;
- **APPROUVE** la désignation de Monsieur David CORNET au sein de la Quatrième Commission ;
- **FIXE** à 34 le nombre de membres de la 3ème commission et à 38 le nombre de membres de la 4ème commission ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

<b>5. CC210209-03 Tiers et satellites : Nouvelle Désignation</b>
--

Monsieur le Président présente le rapport et ouvre les candidatures.

Il constate la candidature de Monsieur Alain BARTHELEMY, conseiller communautaire.

Monsieur Christophe DUMONT, conseiller communautaire ne prend pas part au vote.

A l'unanimité,

- **DESIGNE** Monsieur Alain BARTHELEMY représentant au sein de l'Agence d'Urbanisme de Développement et de Prospective de la Région de Reims (AUDRR) ;

- **MODIFIE** en conséquence le tableau des tiers et satellites.

#### 6. CC210209-04 Pacte de gouvernance et de confiance

Monsieur Michel NORMAND, 7<sup>ème</sup> vice-présente le rapport.

A l'unanimité moins 1 contre,

- **APPROUVE** le pacte de gouvernance et de confiance définitif ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### 7. CC210209-05 Attribution de subventions dans le cadre du fonds territorial communautaire

Monsieur Michel NORMAND, présente le rapport.

Monsieur Cédric BRANZ ne prend pas part au vote.

A l'unanimité,

- **APPROUVE**, dans le cadre du fonds territorial communautaire, l'attribution des subventions suivantes pour un montant total de 623 623 euros,
  - L'attribution d'une subvention de 183 348 € pour la commune de Villers-Semeuse pour le projet de Construction d'une micro-crèche.
  - L'attribution d'une subvention de 356 € pour la commune de Francheval pour le projet d'Achat et installation d'une chaudière à granulés à bois en remplacement de la chaudière à fioul.
  - L'attribution d'une subvention de 400 000 € pour le SIVOM Balcons des Sources pour le projet de Construction d'un pôle scolaire à Flize.
  - L'attribution d'une subvention de 9 919 € pour la commune de Lumes pour le projet de Rénovation d'une partie d'un bâtiment communal en logement locatif
  - L'attribution d'une subvention de 30 000 € pour la commune de Cheveuges pour le projet de Réhabilitation de l'ancien presbytère en 2 logements locatifs
- **APPROUVE** la modification du point de règlement
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou le Vice-président délégué aux finances et ressources humaines, à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération,

#### 8. CC210209-06 Attributions de compensation provisoires 2021

Monsieur Michel NORMAND, 7<sup>ème</sup> vice-président présente le rapport.

A l'unanimité,

- **APPROUVE** les attributions de compensation provisoires 2021 telles que présentées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant Monsieur le vice-président en charge des finances à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

Communes	AC Définitives Fonctionnement CC 25/11/2020	AC prévisionnelles fonctionnement 2021 CC 9/2/2021	AC définitives 2020, prévisionnelles 2021 Investissement (versées par les communes)	"Charge nette" AC
ARREUX	21 299,00	21 299,00	-697,00	20 602,00
AYVELLES (LES)	209 215,00	209 215,00	-1 290,00	207 925,00
BALAN	238 917,00	238 917,00	-1 753,00	237 164,00
BAZEILLES	1 348 484,00	1 348 484,00	-4 482,00	1 344 002,00
BELVAL	5 344,00	5 344,00	-661,00	4 683,00
CHALANDRY-ELAIRE	209 181,50	209 181,50	-1 203,00	207 978,50
CHAPELLE (LA)	12 856,00	12 856,00	-304,00	12 552,00
CHEVEUGES	72 869,00	72 869,00	-1 083,00	71 786,00
CLIRON	168 748,00	168 748,00	-935,00	167 813,00
DAIGNY	16 065,00	16 065,00	-541,00	15 524,00
DAMOZY	1 057,00	1 057,00	-540,00	517,00
DOM-LE-MESNIL	140 694,50	140 694,50	-1 094,00	139 600,50
DONCHERY	848 447,00	848 447,00	-3 396,00	845 051,00
ETREPIGNY	23 462,50	23 462,50	-475,00	22 987,50
FAGNON	19 089,00	19 089,00	-748,00	18 341,00
FLEIGNEUX	7 416,00	7 416,00	-488,00	6 928,00
FLIZE	280 744,00	280 744,00	-2 896,00	277 848,00
FLOING	256 465,00	256 465,00	-3 044,00	253 421,00
FRANCHEVAL	18 860,00	18 860,00	-1 117,00	17 743,00
FRANCHEVILLE (LA)	46 931,00	46 931,00	-2 175,00	44 756,00
GERNELLE	102 615,00	102 615,00	-480,00	102 135,00
GESPUNSART	250 356,00	250 356,00	-1 179,00	249 177,00
GIVONNE	64 174,00	64 174,00	-1 751,00	62 423,00
GLAIRE	567 546,00	567 546,00	-2 388,00	565 158,00
GRANDVILLE (LA)	45 671,00	45 671,00	-979,00	44 692,00
HANNOGNE-SAINT-MARTIN	60 264,00	60 264,00	-748,00	59 516,00
HOULDIZY	27 925,00	27 925,00	-690,00	27 235,00
ILLY	25 482,00	25 482,00	-592,00	24 890,00
ISSANCOURT-ET-RUMEL	144 703,00	144 703,00	-629,00	144 074,00
LUMES	459 239,00	459 239,00	-1 653,00	457 586,00
MONCELLE (LA)	11 682,00	11 682,00	-312,00	11 370,00
MONTCY-NOTRE-DAME	10 098,00	10 098,00	-2 476,00	7 622,00
NEUFMANIL	129 013,00	129 013,00	-1 116,00	127 897,00
NOUVION-SUR-MEUSE	186 512,00	186 512,00	-2 333,00	184 179,00
NOUZONVILLE	878 613,00	878 613,00	-6 800,00	871 813,00
NOYERS-PONT-MAUGIS	64 923,00	64 923,00	-1 377,00	63 546,00
POURU-AUX-BOIS	12 937,00	12 937,00	-729,00	12 208,00
POURU-SAINT-REMY	34 707,00	34 707,00	-1 304,00	33 403,00
PRIX-LES-MEZIERES	205 914,00	205 914,00	-3 016,00	202 898,00
SAINT-AIGNAN	31 406,00	31 406,00	-390,00	31 016,00
SAINT-LAURENT	307 651,00	307 651,00	-1 629,00	306 022,00
SAINT-MENGES	39 051,00	39 051,00	-946,00	38 105,00
SAPOGNE-ET-FEUCHERES	75 211,00	75 211,00	-819,00	74 392,00
SEDAN	1 705 035,00	1 705 035,00	-18 080,00	1 686 955,00
THELONNE	68 797,00	68 797,00	-636,00	68 161,00
TOURNES	486 803,00	486 803,00	-1 147,00	485 656,00
VILLERS-SEMEUSE	1 422 632,00	1 422 632,00	-4 078,00	1 418 554,00
VILLERS-SUR-BAR	24 933,00	24 933,00	-432,00	24 501,00
VILLE-SUR-LUMES	149 365,00	149 365,00	-572,00	148 793,00
VIVIER-AU-COURT	784 519,00	784 519,00	-2 843,00	781 676,00
VRIGNE-AUX-BOIS	1 027 331,00	1 027 331,00	-3 815,00	1 023 516,00
VRIGNE-MEUSE	38 846,00	38 846,00	-331,00	38 515,00
WADELINCOURT	62 092,00	62 092,00	-948,00	61 144,00
WARCQ	503 768,00	503 768,00	-2 663,00	501 105,00
<b>TOTAL</b>	<b>13 955 958,50</b>	<b>13 955 958,50</b>	<b>-98 803,00</b>	<b>13 857 155,50</b>
<b>AC Négatives (versées par les communes)</b>				0,00
AIGLEMONT	-150,00	-150,00	-2 750,00	-2 900,00
CHARLEVILLE-MEZIERES	-368 483,00	-368 483,00	-46 740,00	-415 223,00
SECHEVAL	-6 168,00	-6 168,00	-897,00	-7 065,00
HAUDRECY	-4 764,00	-4 764,00	-511,00	-5 275,00
	<b>-379 565,00</b>	<b>-379 565,00</b>	<b>-50 898,00</b>	<b>-430 463,00</b>
<b>Total</b>	<b>13 576 393,50</b>	<b>13 576 393,50</b>	<b>-149 701,00</b>	<b>13 426 692,50</b>

## 9. CC210209-07 Nouveau dispositif d'aide à destination des jeunes entreprises

Monsieur Patrick FOSTIER 2<sup>ème</sup> vice-président présente le rapport.

Il propose un amendement au rapport afin de prolonger la date limite de dépôt des dossiers de candidature jusqu'au 15 avril 2021.

A l'unanimité,

- **VALIDE** la mise en place de ce dispositif à destination des jeunes entreprises selon les modalités décrites ci-dessus ;
- **APPROUVE** l'amendement présenté,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant Monsieur le vice-président en charge du développement économique, à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### 10. CC210209-08 Création d'une SEML énergies renouvelables

Monsieur Patrick FOSTIER 2<sup>ème</sup> vice-président et Madame Inès DE MONTGON 8<sup>ème</sup> vice-présidente présentent le rapport.

Monsieur le Président ouvre les candidatures puis propose la candidature de Monsieur Patrick FOSTIER et de Madame Inès DE MONTGON pour siéger au conseil d'administration ainsi que la candidature de Monsieur Philippe CLAUDE pour siéger au comité technique.

Monsieur Guillaume MARECHAL ne prend pas part au vote.

A l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de création d'une Société d'Economie Mixte Locale dont l'objet est le développement des projets dans le domaine des énergies renouvelables ;
- **APPROUVE** le projet de montage financier avec apport en capital d'Ardenne Métropole de 780 499€, dont 390 250€ en 2021 ;
- **APPROUVE** les statuts de la SEM EnR ainsi que le projet de pacte d'actionnaires ci annexés ;
- **APPROUVE** la prise de participation de cent actions par l'agence de développement économique ;
- **DESIGNE** Monsieur Patrick FOSTIER et Madame Inès DE MONTGON représentants d'Ardenne Métropole au conseil d'administration et de les autoriser à être candidats aux fonctions de président et de vice-président ;
- **DESIGNE** Philippe CLAUDE représentant d'Ardenne Métropole au comité technique ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération ;
- **PRECISE** que la délibération du 25 février 2020 est abrogée et remplacée par celle prise en application du présent rapport.

#### 11. CC210209-09 Mise en place du dispositif « Intervenant Social en Commissariat » (ISC)

Monsieur le Président présente le rapport.

A la majorité avec 3 abstentions,

- **APPROUVE** le dispositif « Intervenant social en Commissariat » ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce dispositif.

#### 12. CC210209-10 Reconduction du dispositif « Habitat Intergénérationnel » et de l'aide à la réalisation de travaux de rafraîchissement pour les propriétaires accueillants

Madame Marie-Pierre DEBREUX 4<sup>ème</sup> vice-présidente présente le rapport.

Monsieur le Président retire ce dossier de l'ordre du jour.

#### 13. CC210209-11 Modification des statuts du syndicat mixte Campus Sup Ardenne

Monsieur Guillaume MARECHAL 12<sup>ème</sup> vice-président présente le rapport.

A l'unanimité,

- **APPROUVE** les modifications à apporter aux articles 5 et 6 des statuts du syndicat mixte Campus Sup Ardenne ;
- **PREND ACTE** du résultat des élections aux postes de président, premier vice-président et deuxième vice-président.

#### 14. CC210209-12 Subvention à l'école de commerce Y-Schools

Monsieur Guillaume MARECHAL 12<sup>ème</sup> vice-président présente le rapport.

A la majorité avec 6 abstentions,

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention d'équilibre de 140 000€ à Y-Schools, au titre de l'équilibre 2020 ;
- **PREND ACTE** qu'une nouvelle délibération sera nécessaire au titre de l'équilibre 2021 ;

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

#### 15. CC210209-13 Subvention 2020 à l'Université de Reims Champagne Ardenne

Monsieur Guillaume MARECHAL 12<sup>ème</sup> vice-président présente le rapport.

A l'unanimité,

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 83 285,61€ à l'Université Reims Champagne Ardennes (URCA) au titre de sa participation aux charges 2020 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou le Vice-président délégué à l'enseignement supérieur en cas d'empêchement du Président, à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

#### 16. CC210209-14 Désignation des représentants d'Ardenne Métropole au sein du conseil de surveillance du Groupement de Coopération Sanitaire de l'Hospitalisation à Domicile (GCS HAD) des Ardennes

Monsieur Darkaoui DARKAOUI ALLAOUI 6<sup>ème</sup> vice-président présente le rapport.

Monsieur le Président ouvre les candidatures et constate la candidature de Madame Raymonde MAHUT conseillère déléguée membre du bureau et de Monsieur Emmanuel ROUSSEL, conseiller communautaire.

A l'unanimité,

- **APPROUVE** le mode le recours au vote électronique ;
- **APPROUVE** la désignation de Madame Raymonde MAHUT et Monsieur Emmanuel ROUSSEL représentants d'Ardenne Métropole au sein du conseil de surveillance du Groupement de Coopération Sanitaire HAD des Ardennes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.

#### 17. CC210209-15 Désignation du représentant d'Ardenne Métropole à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR)

Monsieur Patrick DUTERTRE, 3<sup>ème</sup> vice-président présente le rapport et ouvre les candidatures.

Il constate la candidature de Monsieur Philippe CANOT.

A l'unanimité,

- **DÉSIGNE** Monsieur Philippe CANOT représentant d'Ardenne Métropole à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### 18. CC210209-16 Contrôles de conformité des branchements d'assainissement collectif et des installations d'assainissement non collectif

Monsieur Patrick DUTERTRE, 3<sup>ème</sup> vice-président présente le rapport.

A la majorité avec 1 voix contre et 7 abstentions ;

- **APPROUVE** l'obligation à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 d'un contrôle SPAC payant lors d'une vente immobilière, lors d'une construction neuve, et pour toute propriété entrant dans le périmètre d'une proposition faite à Ardenne Métropole de rétrocession des réseaux d'assainissement (eaux usées et/ou eaux pluviales) au tarif délibéré ;
- **APPROUVE** le déploiement des contrôles SPAC à l'initiative d'Ardenne Métropole et sans répercussion financière vers les propriétaires des immeubles raccordés, sur des secteurs où l'EPCI aura jugé de l'intérêt de la collectivité de procéder à ces vérifications ;
- **APPROUVE** la notification par LRAR aux propriétaires des immeubles non conformes des rapports de contrôle SPAC et l'exigence d'une mise en œuvre des travaux de conformité à la charge du propriétaire dans un délai maximal :
  - de 1 an pour les ventes immobilières et constructions neuves ;
  - de 2 ans pour les constructions existantes ;
- **APPROUVE** l'exigence faite aux propriétaires visés ci-dessus d'informer le service de la réalisation effective des travaux de mise en conformité et de le saisir pour la réalisation d'une contre visite de contrôle SPAC payante au tarif délibéré ;

- **APPROUVE** le fait qu'Ardenne Métropole ne propose pas d'assurer les missions d'entretien, les travaux de réalisation et les travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif prescrits dans le document de contrôle ;
- **APPROUVE** la périodicité des contrôles périodiques de bon fonctionnement et les obligations de travaux comme suit :

Résultat du contrôle	Avis du SPANC	Obligation réglementaire de travaux	Prochain contrôle
Installation conforme et bien entretenue	Installation conforme	Aucune	6 ans
Installation non conforme mais ne présentant pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement	Installation non conforme	Aucune, sauf si vente de l'habitation. Dans ce cas obligation de travaux sous un an après la vente.	6 ans ou dans l'année suivant une vente puis annuellement jusqu'à réalisation des travaux
Installation non conforme et présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque avéré de pollution de l'environnement	Installation non conforme	Sous 2 ans après l'avis du SPANC	Tous les ans jusqu'à réalisation des travaux.
Absence d'installation	Absence d'installation	Sous 2 ans après l'avis du SPANC	Tous les ans jusqu'à réalisation des travaux.
Refus du contrôle	Refus du contrôle	Application immédiate de la pénalité visée au L. 1331-8 du CSP sur la base d'un contrôle annuel.	

- **APPROUVE** le montant des pénalités prévues à l'article 1331-8 du code de la santé publique, en fixant celle-ci à une somme équivalente à la redevance assainissement collectif ou non collectif qu'il aurait payée, somme majorée dans une proportion fixée à 100% ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant Monsieur le vice-président en charge du grand cycle de l'eau, à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### 19. CC210209-17 Contrôle périodique des Points d'Eau Incendie (PEI)

Monsieur Patrick DUTERTRE, 3<sup>ème</sup> vice-président présente le rapport.  
Monsieur Tahla MAIZI, conseiller communautaire ne prend pas part au vote.  
A la majorité avec 2 abstentions,

- **APPROUVE** la mise en place d'un service de contrôle et d'entretien des poteaux d'incendie à destination des communes membres intéressées, par le biais d'une convention spécifique ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant Monsieur le vice-président en charge du grand cycle de l'eau, à signer ladite convention avec les communes intéressée ainsi que tous documents utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### 20. CC210209-18 Programme pluriannuel d'investissements d'eau et d'assainissement

Monsieur Patrick DUTERTRE, 3<sup>ème</sup> vice-président présente le rapport.  
A l'unanimité moins 1 abstention,

- **APPROUVE** le programme triennal de travaux d'eau et d'assainissement collectif proposé pour 2021, 2022, 2023 ci annexé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant Monsieur le vice-président en charge du grand cycle de l'eau, à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### 21. CC210209-19 Aides financières aux branchements d'assainissement

Monsieur Patrick DUTERTRE, 3<sup>ème</sup> vice-président présente le rapport.  
A la majorité avec 2 abstentions,

- **APPROUVE** l'attribution d'une aide financière aux particuliers pour la réalisation en domaine privé d'un branchement d'assainissement lors d'une opération de création d'un système d'assainissement

collectif, notamment sur les territoires de Pont-Maugis et de Thelonne, aux conditions présentées ci-avant ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou le Vice-président délégué du grand cycle de l'eau à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération,

## **22. CC210209-20 Convention de Partenariat compostage partagé : Ardenne Métropole - Valodéa - Communes membres intéressées**

Monsieur Jean-Luc CLAUDE, 9<sup>ème</sup> vice-président présente le rapport.

A l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de la convention entre Ardenne Métropole, VALODEA et les communes intéressées pour la mise en place et la gestion des sites de compostage partagés et figurant en annexe.

## **23. CC210209-21 Création d'un contrat de projet – Intervenant social en commissariat (ISC)**

Monsieur Michel NORMAND, 7<sup>ème</sup> vice-président présente le rapport.

A majorité avec 2 abstentions,

- **APPROUVE** la création d'un contrat de projet - intervenant social en commissariat (ISC) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou le Vice-président délégué en charge des finances et ressources humaines en cas d'empêchement du Président, à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

## **24. CC210209-22 Adaptation du tableau des effectifs**

Monsieur Michel NORMAND, 7<sup>ème</sup> vice-président présente le rapport.

A la majorité avec 6 abstentions,

- **APPROUVE** l'adaptation du tableau des effectifs ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou le Vice-président délégué en charge des finances et ressources humaines en cas d'empêchement du Président, à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

## **25. CC210209-23 Subventions sport de haut niveau 2021**

Monsieur Michel NORMAND, 7<sup>ème</sup> vice-président présente le rapport.

Madame Yacine SENE ne prend pas part au vote.

A l'unanimité moins 1 abstention,

- **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de partenariat avec « Les Flammes Carolo Basket Ardennes » ;
- **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de partenariat avec « Le Comité Cycliste du Circuit des Ardennes » ;
- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention 2021 de **220 000 euros** à l'Association « Les Flammes Carolo Basket Ardennes » ;
- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention annuelle 2021 de **145 012,32 euros** à l'Association « Les Flammes Carolo Basket Ardennes » au titre des charges de l'ARENA ;
- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention 2021 de **28 150 euros** au « Comité Cycliste du Circuit des Ardennes » ;
- **APPROUVE** la mise en place de la commission d'évaluation et de suivi de la convention d'objectifs et de partenariat avec « Les Flammes Carolo Basket Ardennes » ;
- **DESIGNE** Anaïs LEPAGE, Ludovic SINET, Alban COLLINET et Maxime VILLA membres de la commission d'évaluation et de suivi, au sein de la Troisième Commission, qui sera présidée par le Vice-président en charge Équipements et du Développement Sportif ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou le Vice-président délégué aux sports à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.





